

SKI CLUB LAVALLOIS Bulletin d'inscription 2026 - 2027

L'adhésion au club et l'affiliation à la Fédération Française de Ski (FFS) sont obligatoires pour participer aux activités du club.

En effet, la législation fédérale n'autorise pas nos moniteurs à dispenser leur enseignement à des skieurs qui ne sont pas adhérents de la FFS. L'ensemble des conditions générales et particulières des licences et assurances de la F.F.S. sont consultables sur internet ou au siège du club.

L'adhésion R.C. n'est qu'une Responsabilité Civile. Si vos assurances personnelles ne couvrent pas les dommages liés à la pratique du ski, la fédération vous propose des assurances complémentaires. Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur votre couverture sur une activité «ski» sous toutes ses formes ou tout sport de glisse reconnu par la FFS.

RC et assurances complémentaires	RC	Primo	Médium
Responsabilité civile	*	*	*
Défense et recours		*	*
Frais de secours de recherche et de 1ier transport		*	*
Frais de transport sanitaire		*	*
Remboursement forfait et cours de ski			*
Perte et vol du forfait saison			*
Bris de ski			*
Frais de soin			*
Assistance / rapatriement			*

Participant				
Nom :		Adhésions ski club, FFS et assurances Adulte né en 2011 et avant R.C. 59.40 € ☐ Primo 75.90 € ☐ Médium 87.50 € ☐ Jeune né en 2012 et après R.C. 53.80 € ☐ Primo 70.30 € ☐ Médium 81.90 € ☐ Règlement n° 1 -----€	Arrhes Séjour 1 semaine ☐ 250 € Séjour 3J ou 4J ☐ 150 € Règlement n° 2 -----€	Solde Encaissement une semaine avant le départ de l'activité Règlement n° 3 -----€
Prénom :				
Date de naissance :				
Adresse :				
Tél portable :				
Tél fixe :	☐ Débutant ☐ Initié ☐ Confirmé ☐ Non skieur			
Votre adresse mail :	Niveau de ski			
L'inscription est validée par le club à la réception des 3 règlements (adhésion, arrhes, solde) : par chèques (Ordre: Ski Club Lavallois), CV (frais de gestion 3%) ou par hello Asso. Un mail ou SMS de confirmation vous sera adressé avant le départ du séjour		Le Ski Club Lavallois pourrait être amené à supprimer un voyage en cas de force majeure ou par manque de participants. Le port du casque est obligatoire pour les enfants jusqu'à 16 ans et conseillé pour tout le monde.		

Annulation sur présentation d'un certificat :

- Un mois avant le départ: remboursement de 50% des arrhes.
- 4 semaines à 1 semaine avant le départ: les arrhes nous sont acquises, le solde est retourné.
- Moins d'une semaine avant le départ: remboursement de 50% du montant global du séjour.

Lorsque le Ski Club peut compléter les séjours tels que le nombre des participants nous assure un équilibre financier, nous remboursons les règlements avec une retenue de 35 € sur le prix de l'activité annulée. La "licence" n'est pas remboursable.

La personne inscrite sur ce bulletin déclare ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du ski.

☐ En cochant cette case, je refuse que mon image soit utilisée pour les besoins de communication du SKI CLUB.

Après avoir pris connaissance de toutes les conditions indiquées, j'ai rempli ce bulletin pour le séjour :

Un bulletin par séjour et par personne

Date : du au

Lieu :

Fait à : Le :

Signature :



Ski Club Lavallois
Maison des associations
17 rue de Rastatt
53000 LAVAL
Tél : 07 63 09 90 53
skiclublaval53@gmail.com